

AFRIQUIA GAZ

Comptes consolidés au 31 décembre 2013 selon les normes IFRS

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2013	31/12/2012
Écart d'acquisition	625 289	625 289
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	2 383 679	2 302 591
Immobilisations financières	20 740	20 697
Titres mis en équivalence	173 564	169 145
Autres Immobilisations financières	1 310	1 310
Actif immobilisé	3 204 582	3 119 032
Autres actifs non courants	73 059	122 039
Impôts différés actifs	119 516	124 923
Total des autres actifs non courants	192 575	246 962
Total Actif non courant	3 397 157	3 365 994
Stocks	222 271	438 117
Clients	531 670	448 692
Titres de placement	264	5 639
Actif d'impôt exigible	10 970	2 460
Autres créances et comptes de régularisation	2 101 080	2 657 245
Actifs d'exploitation	2 866 255	3 552 153
Trésorerie Actif	1 312 996	457 497
Total des actifs courants	4 179 251	4 009 650
Total Actif	7 576 408	7 375 644

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2013	31/12/2012
Capital	343 750	343 750
Prime d'émission	842 674	842 674
Réserves Consolidées	427 728	370 013
Résultat consolidés	399 216	401 466
Total Capitaux propres part du groupe	2 013 368	1 957 903
Intérêts minoritaires	3	3
Total Capitaux propres	2 013 371	1 957 906
Dettes de financement à plus d'un an	824 310	840 757
Autres passifs non courants	561 023	536 643
Impôts différés - Passif		
Total des passifs non courants	1 385 333	1 377 400
Fournisseurs et comptes rattachés	3 277 299	3 495 516
Dettes de financement à moins d'un an	77 949	70 323
Passif d'impôt exigible	978	18 373
Autres dettes et comptes de régularisation	335 709	314 340
Dettes d'exploitation	3 691 935	3 898 552
Trésorerie et équivalents	485 769	141 788
Total des passifs courants	4 177 704	4 040 338
Total Passif	7 576 408	7 375 644

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2013	31/12/2012
Produits des activités ordinaires	3 568 619	3 609 437
Autres produits	53 809	32 695
Coût des biens et services vendus	(2 459 106)	(2 493 372)
Charges de personnel	(126 076)	(125 977)
Autres Charges et produits d'exploitation	(234 224)	(205 495)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	803 022	817 288
Dotations aux amortissements	(212 806)	(211 871)
Résultat opérationnel	590 216	605 417
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 461	2 785
Coût de l'endettement financier brut	(95 504)	(103 790)
Coût de l'endettement financier net	(93 043)	(101 005)
Autres charges et produits financiers	16 516	7 277
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	513 690	511 689
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	41 918	45 658
Impôts sur les résultats	(156 391)	(155 881)
Résultat net consolidé	399 216	401 466
Autres charges et produits		
Résultat global de la période	399 216	401 466
Part du groupe	399 216	401 466
Intérêts minoritaires		
Résultat par action (en MAD)		
Résultat net-Part du groupe	399 216	401 466
Dont part minoritaires		
Résultat net par action en DH	116	117
Résultat dilué par action en DH	116	117

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dirhams)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé	399 216	401 466
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie		
- Dotations aux amortissements	212 806	211 871
- Charges/Produits sans effets de trésorerie	20 823	-38 562
- Produits dont dettes de consignation	-23 980	-6 360
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus	-4 419	-14 157
Marge brute d'autofinancement	604 446	554 258
Variations des actifs et passifs d'exploitation	482 854	-251 109
Flux liés à l'activité	1 087 300	303 149
Acquisition de titres non consolidés		
Cessions de sociétés non consolidées		
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie acquise		
Investissements en immobilisations corporelles	-306 816	-257 942
Variation de périmètre		
Autres	2 644	-2 324
Flux liés aux investissements	-304 172	-260 265
Dividendes versés :		
Aux actionnaires d'Afriquia Gaz	-343 750	-288 750
Souscription d'emprunt		
Remboursement d'emprunt	-25 159	-23 647
Variations des autres actifs et passifs financiers	97 297	-1 785
Autres		
Flux des opérations financières	-271 612	-314 183
Mouvements de conversion		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	511 516	-271 299
Trésorerie au début de l'exercice	315 711	587 010
Trésorerie à la fin de l'exercice	827 227	315 711

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2011	343 750	842 674	658 763	1 845 187	3	1 845 190
Dividendes			-288 750	-288 750		-288 750
Résultat net de l'exercice			401 466	401 466		401 466
Titres d'auto contrôle						
Autres variations						
Situation au 31 décembre 2012	343 750	842 674	771 479	1 957 903	3	1 957 906
Dividendes			-343 750	-343 750		-343 750
Résultat net de l'exercice			399 216	399 216		399 216
Autres variations						
Situation au 31 décembre 2013	343 750	842 674	826 944	2 013 368	3	2 013 371

La variation des capitaux propres consolidés s'explique essentiellement par le résultat de la période et la distribution de dividendes.

Présentation sélective des notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2013 et des comptes de l'exercice 2012

Les sociétés du Groupe Afriquia Gaz sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21 février 2014.

Les états financiers consolidés du Groupe Afriquia Gaz au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2013 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2013, ont été appliqués.

Les normes entrées en vigueur et d'application obligatoire au 1er janvier 2013, notamment :

- Les amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- Les amendements à la norme IAS 19 – Avantage du personnel ;
- Les normes IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur ;
- Les amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'améliorations annuelles cycle 2009-2011 publiées par l'IASB en mai 2012.

n'ont pas eu d'incidences significatives sur les comptes du groupe Afriquia Gaz.

2. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre et méthodes de consolidation ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

• Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Afriquia Gaz exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsqu'Afriquia Gaz détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsqu'Afriquia Gaz, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

• Mise en équivalence

Afriquia Gaz consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsqu'Afriquia Gaz détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Note 2: Périmètre et méthode de consolidation

À la date du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2012, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se détaillent comme suit :

Titres	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Afriquia Gaz	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Sodipit	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
National Gaz	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dragon Gaz	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Salam Gaz	20 %	20 %	Mise en équivalence	20 %	20 %	Mise en équivalence
Gazafric	50 %	50 %	Mise en équivalence	50 %	50 %	Mise en équivalence
Stogaz	50 %	50 %	Mise en équivalence	50 %	50 %	Mise en équivalence
Omnium Stockage	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Proactis	25 %	25 %	Mise en équivalence	25 %	25 %	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du groupe Afriquia Gaz n'a pas connu de variations entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Note 3: Dividendes versés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012

(en milliers MAD)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dividendes versés par Afriquia Gaz aux actionnaires	343 750	288 750
- AKWA Holding	103 125	86 647
- Afriquia SMDC	130 625	109 725
- Flottant Bourse	72 188	60 488
- Autres	37 812	31 890
TOTAL	343 750	288 750

Abdelaziz ALMECHATT
COOPERS AUDIT MAROC
83, Avenue Hassan II
CASABLANCA

Abdellah RHALLAM
FIDECO AUDIT & CONSEIL
124, boulevard Rahal El Meskini
CASABLANCA

AFRIQUIA GAZ S.A.
Rue Ibnou El Ouennane
Ain Sebja - Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires de la société Afriquia Gaz S.A

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société AFRIQUIA GAZ S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 013 371 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 399 216 milliers de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société AFRIQUIA GAZ S.A. au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Casablanca, le 24 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC

FIDECO AUDIT & CONSEIL

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83, Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

FIDECO AUDIT ET CONSEIL
SARL
124, Bd. Rahal El Meskini
Casablanca

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM